

50<sup>ÈME</sup> FESTIVAL BELGE DE LA CHANSON  
ESTUDIANTINE

## Règlement

### Contact

Romain BERVOETS - +32 476 03 95 84

Louis GIOT - +32 470 46 34 26

Maxime HAINAUT - +32 488 18 18 36  
festival@cerclepolytechnique.be



CERCLE POLYTECHNIQUE A.S.B.L.

Avenue Franklin Roosevelt, 50, CP 165, 1050 Bruxelles

<http://www.cerclepolytechnique.be>

IBAN: BE28 3101 5155 5920

BIC: BBRUBEBB



festival.cerclepolytechnique.be

## **Article 0 : du comité organisateur**

- 0.1. Tout courriel est à envoyer à l'adresse festival@cerclepolytechnique.be.
- 0.2. L'échéance des dates butoirs est toujours à 23h59.
- 0.3. Le comité organisateur se réserve le droit d'expulser définitivement d'un événement les personnes présentant un comportement inadéquat pour le bon déroulement de celui-ci ou contrevenant au titre VI du Règlement d'Ordre Intérieur du Cercle Polytechnique de l'Université Libre de Bruxelles.

## **Article 1 : des groupes**

- 1.1. Les groupes participant au Festival Belge de la Chanson Estudiantine doivent être composés d'étudiant.e.s ou d'ancien.ne.s étudiant.e.s.
- 1.2. Les groupes doivent être composés entre 4 et 6 membres dont au moins 4 qui chantent.
- 1.3. Les participant.e.s ne peuvent faire partie que d'un seul groupe.
- 1.4. Tout.e participant.e ayant été sacré.e trois fois Barde d'Honneur ne pourra plus participer qu'en tant que candidat.e "hors-concours".
- 1.5. Toute personne inscrite consent à l'utilisation de son image lors des événements par le Cercle Polytechnique de l'Université libre de Bruxelles A.S.B.L. et tout groupe cède les droits de sa chanson inédite à ce même Cercle.

## **Article 2 : de la chanson**

- 2.1. Les groupes doivent présenter 2 chansons lors du Festival : une chanson éditée et une chanson inédite de leur composition.
- 2.2. La chanson inédite doit être : une chanson de guindaille à caractère permanent ; techniquement à portée de tou.te.s, ne nécessitant donc pas d'instrument et pouvant être chantée lors d'activités estudiantines quelconques.
- 2.3. La prestation de la chanson inédite ne devra pas excéder 5 minutes.
- 2.4. Le jury se réserve le droit de refuser une chanson ne répondant pas aux critères de ce règlement.

2.5. Le texte définitif de la chanson inédite devra parvenir par courriel aux organisateurs du Festival pour le jeudi **24 octobre 2024**.

### **Article 3 : de la prestation**

3.1. L'utilisation d'instrument ou outil de distorsion lors de la performance est interdite.

3.2. Les groupes sont invités à venir déguisés au Festival.

### **Article 4 : de l'inscription**

4.1. Le montant de l'inscription s'élève à 22,5€ par membre étudiant et à 27,5€ par membre non-étudiant.

4.2. L'inscription d'une équipe se fait en complétant le formulaire sur le site internet du Festival. L'inscription est validée après réception d'une preuve de paiement par courriel avant le mercredi **23 octobre 2024**.

4.3. Un nom de groupe, les nom, prénom et numéro de téléphone de chaque membre ainsi qu'un.e responsable et son adresse courriel sont nécessaires à l'inscription.

4.4. Le remboursement intégral de l'inscription du groupe sera effectué si celui-ci ne passe pas les sélections.

### **Article 5 : des sélections**

5.1. Les sélections ont lieu le samedi **26 octobre 2024** sur le campus du Solbosch de l'ULB. L'heure et le lieu seront communiqués aux groupes inscrits.

5.2. Tous les groupes doivent présenter correctement leur chanson inédite lors des sélections. L'impossibilité d'un groupe à participer à l'événement doit être communiquée à l'équipe organisatrice par courriel pour le vendredi **25 octobre 2024**. Les groupes ne pouvant se déplacer pour les sélections doivent envoyer par courriel une vidéo de l'interprétation de leur chanson pour le vendredi **25 octobre 2024**.

5.3. Les sélections sont ouvertes au public.

## **Article 6 : du Rallye-Café**

6.1. Le Rallye-Café se déroule le mardi **5 novembre 2024** à partir de 13h devant le Manneken Pis et consiste en un parcours entre divers cafés bruxellois dans lesquels les groupes sont animés et abreuvés.

6.2. Le Rallye-Café est réservé aux groupes ayant passé les sélections, aux membres du jury et au comité organisateur.

6.3. Les responsables de groupe doivent indiquer par courriel le nombre de participant.e.s de leur groupe à l'événement pour le dimanche **3 novembre 2024**.

6.4. Un.e participant.e ne pouvant assister au Rallye-Café peut demander un remboursement de 7,5€.

## **Article 7 : du cantus**

7.1. Un cantus pré-Festival est organisé le mercredi **30 octobre 2024** à 19h.

7.2. L'événement est réservé à la communauté universitaire et les places sont limitées.

## **Article 8 : du Festival**

8.1. La capacité de l'auditoire étant limitée, des préventes sont vendues durant la semaine du Festival et le soir-même jusqu'à épuisement des bracelets-entrées.

8.2. Les personnes n'ayant pas leur bracelet attaché à leur poignet le soir du Festival ne pourront pas rentrer dans l'auditoire.

8.3. Le Festival aura lieu le **vendredi 8 novembre 2024** en soirée